



## **II. Vote des taxes locales y compris assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le maintien des taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	8,48 %
Taxe foncier bâti	16,96 %
Taxe foncier non bâti	28,27 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir la taxe d'assainissement à 0,50 € par m3 pour l'année 2015 (montant inchangé depuis 2005) concernant la part communale.

## **III. Budgets Primitifs 2015**

### **Budget Assainissement**

Après lecture faite des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2015 s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à **207 352,24 €** et en dépenses et recettes d'investissement à **178 284,50€**.

### **Budget Commune**

Après lecture faite des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2015 s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à **2 336 824,25 €** et en dépenses et recettes d'investissement à **2 034 488,75 €**.

## **IV. Bois et Forêts**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** le martelage par l'ONF de la parcelle 1 pour la mise en affouage 2015/2016

## **V. Subventions exceptionnelles**

Compte tenu des demandes présentées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** les subventions exceptionnelles suivantes :

- 500 € pour la Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Jean Moulin pour leur projet de voyage éducatif, solidaire et humanitaire
- 150 € à Force Mazuroise Airsoft pour le démarrage de leur association

## **VI. Droit de préemption**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.210-1 à L.216-1, L.300-1 et R.211-1 et R.213-26 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 30 septembre 2005,

Vu la délibération instaurant le droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement en date du 14 novembre 2005 sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas préempter sur les propriétés de :

- LELONG-CULPIN Daniel et Evelyne : 6 rue de la Godine  
(C 2080)

- Consorts SAINGERY : 10 rue de l'Eglise (C295-296)
- Consorts BRASSEUR : 15 rue des Hayettes (C859)

## VII. Passeport Culture

La commune souhaite mettre en place un passeport culture pour les adolescents de notre village.

Afin de concrétiser ce projet des contacts ont été pris auprès de divers acteurs culturels pour que le choix proposé à notre jeune public soit le plus varié possible (concerts, spectacles, expositions, musées, festivals, cinémas, etc...).

Le passeport sera diffusé auprès des adolescents sous forme d'un "chéquier culture", nominatif et non cessible, composé de coupons d'un montant variable selon les activités pratiquées à remettre lors de l'achat de la place afin de bénéficier de la réduction correspondante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la mise en œuvre de ce PASSEPORT CULTURE dans les conditions définies ci-dessous :

Bénéficiaires 9-15 ans dans l'année civile concernée

Montant	100 € sous la forme de 15 chèques	
Thèmes :	Théâtre	2 chèques de 5€
	Musée	2 chèques de 5€
	Cinéma	3 chèques de 4€
	Concert	2 chèques de 10€
	Chèques Livres	2 chèques de 4€
	Prat.Artistique	2 chèques de 15€
	Découverte	2 chèques de 5€

Le règlement se fera directement auprès des établissements conventionnés à la réception de factures accompagnées des chèques.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce passeport et à prévoir les crédits nécessaires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Championnats de France de Canoë les 5 et 6 avril 2015
- 1ers entretiens pour le poste de contremaître (suite retraite Mr Brasseur) ce mardi 31/03 au Centre de Gestion 08
- Le prochain conseil municipal se déroulera le 11 mai 2015

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE